



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission éducation au développement durable



Mission EDD

Affaire suivie par :
Josiane Lévy
Coordinatrice académique pour l'EDD
Tél : 06 82 56 25 22
Mél : josiane.levy@ac-limoges.fr
Gaëlle Broussole-Clauzade
edd19@ac-limoges.fr 06 46 70 88 88
Aurélie Patier
edd23@ac-limoges.fr 06 29 38 75 61
Isabelle Paricaud-Douady 07 52 66 83 59
edd@ac-limoges.fr
Chargées de mission départementale
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 11 octobre 2021

La rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames les principales et proviseurs
Messieurs les principaux et proviseurs
Mesdames les directrices d'école
Messieurs les directeurs d'école
s/c de Madame et messieurs les IA-DASEN

Objet : **Appel à candidatures à labellisation « École et établissement en démarche de développement durable » (E3D) – année 2022**

Mesdames, Messieurs,

Depuis la circulaire du 24 septembre 2020, intitulée Agenda 2030, l'éducation au développement durable (EDD) se structure autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durables (ODD) de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

L'objectif fondamental de l'EDD demeure inchangé : fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

À cet effet, le label E3D (école/établissement en démarche de développement durable) a été créé pour valoriser et amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD.

La labellisation E3D procède d'une démarche qualité. Elle nécessite de réunir des volontaires, représentant les différentes catégories d'utilisateurs (enseignants, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents), des associations et autres partenaires, en relation étroite avec les collectivités territoriales, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement. La démarche E3D est coordonnée par le ou les référents EDD, désignés par le chef d'établissement ou le comité de pilotage EDD.

Les détenteurs de labels autres, sont aussi appelés à faire valoir leur démarche et leurs actions dans l'appel à projets E3D-2021, afin de se voir, possiblement, délivrer la labellisation E3D.

En effet, le label ministériel E3D est parfaitement compatible avec ceux d'autres partenaires, qui valorisent le travail mené conjointement.

Le **label E3D territorial** a été créé l'an passé : sur un même territoire, plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble ce label E3D collectif (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire). Une école ou un établissement peut prétendre aux deux labellisations, ce qui implique de compléter deux demandes distinctes. Des établissements labellisés individuellement en juin 2021 ont déjà le dynamisme et toutes les caractéristiques requises pour prétendre à ce nouveau label.

Les labels 2022 seront remis au cours d'une cérémonie officielle, prévue au dernier trimestre de l'année scolaire en cours. L'obtention d'un label ne constitue pas une fin en soi, il s'agit de la reconnaissance d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

L'accompagnement

Les collectivités territoriales qui œuvrent à la prévention des déchets, à une meilleure alimentation, aux économies d'énergie, les associations qui élaborent des projets d'éducation environnementale et de partages à destination des publics scolaires sont, entre autres, des alliées d'aide au déploiement d'actions auprès des élèves et des adultes.

Les membres de la mission rectorale Éducation au développement durable

- Josiane Lévy, cheffe de mission académique josiane.levy@ac-limoges.fr,
- Isabelle Paricaud-Douady, chargée de mission en Haute-Vienne edd@ac-limoges.fr
- Gaëlle Broussole-Clauzade, chargée de mission en Corrèze edd19@ac-limoges.fr
- Aurélie Patier, chargée de mission en Creuse edd23@ac-limoges.fr

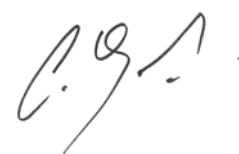
sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place ou le suivi de votre démarche, amenant à votre candidature : la chargée de mission peut se déplacer afin de participer à une réunion de travail (comité de pilotage ou autre rencontre plus informelle) avec vous, vos personnels, pour établir un diagnostic, pour dégager un ou plusieurs axes de progression et de cette manière vous aiguiller, surtout en début de parcours.

Afin de vous guider dans l'appropriation de la démarche E3D, je vous invite à consulter la [charte académique](#) donnant accès aux critères d'attribution des labels E3D. Vous les retrouverez, énoncés succinctement ci-dessous, repérables par l'astérisque *, pour chacun des niveaux. Retraçant les grandes étapes à respecter (description de la démarche, modalités de mise en œuvre, intégration au projet d'école ou d'établissement, formalisation des partenariats, état de la démarche, communication sur la démarche), ils vous seront précieux pour procéder à votre propre auto-évaluation.

Les labels E3D permettent non seulement la reconnaissance de nombreuses initiatives d'éducation au développement durable prises par des équipes d'école ou d'établissement, notamment celles d'un même territoire éducatif mais également la mise en exergue de la progressivité et de la cohérence du parcours éducatif et citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité.

Je vous invite donc à une multiplication des candidatures pour valoriser les actions et l'engagement de toute la communauté éducative sur nos territoires, au-delà des murs des écoles, collèges et lycées.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.



Carole Drucker-Godard

Annexe

La gestion durable du bâti scolaire (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, maintenance et nettoyage, etc.) et la pérennité des projets de créations initiés par les éco-citoyens et/ou les éco-délégués impliquent un rapprochement avec les collectivités territoriales de rattachement, le développement d'un lien collaboratif de qualité et une bonne appréhension des relations existant entre les réalités sociales, économiques et environnementales locales.

La demande de labellisation E3D d'écoles ou d'établissements

1. Elle se formule sur un niveau spécifique

À chaque niveau, le projet doit répondre à des critères d'évaluation définis, précieux pour procéder à votre propre auto-évaluation : description de la démarche, modalités de mise en œuvre, intégration au projet d'école ou d'établissement, formalisation des partenariats, état de la démarche, communication.

Niveau 1 : engagement dans la démarche. L'école ou l'établissement, en tant que structure éducative, a amorcé une démarche globale d'éducation au développement durable et de gestion durable sur au moins un ODD.

**Existence d'un volet EDD dans le projet d'école ou d'établissement - réalisation d'un autodiagnostic - élaboration de la démarche (au sein d'une instance existante) - affichage de la politique EDD, en conseil d'administration ou d'école - désignation d'un référent EDD - choix de partenaires – projet en lien avec des contenus disciplinaires – productions d'élèves.*

Niveau 2 : approfondissement de la démarche. L'école ou l'établissement est installé dans la démarche, globale, de développement durable, en relation avec son territoire et plusieurs ODD sont concernés.

**Formation des personnels - constitution d'un comité de pilotage – stratégie déployée par l'établissement - présence d'élèves et d'éco-délégués en comité de pilotage - évaluation des actions, bilan annuel du COPIL-diversification et consolidation des partenariats - communication interne, externe.*

Niveau 3 : déploiement de la démarche. L'école ou l'établissement a développé une expertise qu'il partage, l'ensemble de ses équipes est impliqué sous une forme ou une autre, en relation avec le territoire et une évaluation de la démarche et des résultats obtenus est conduite sur les différents champs éducatifs et de gestion. Les actions s'ouvrent à un maximum d'ODD.

**engagement des éco-délégués et plus largement de l'ensemble des acteurs de l'école - gestion impactée par les actions – communication interne, externe (information mais également partage), pérennisation de la stratégie (charte, règlement intérieur...), transfert d'actions remarquables.*

2. Elle s'enregistre sur un formulaire accessible par ce [lien*](#), accompagné d'un dossier comprenant :

- l'engagement officiel de l'établissement dans un processus de développement durable (extraits du projet d'établissement ou du procès-verbal de conseil d'école ou d'administration, mentionnant l'existence du projet) ;
- des justificatifs des actions entreprises, permettant d'apprécier le niveau sollicité (comptes rendus de comités de pilotage, d'évènements – bilans de formation – conventions - articles de presse - diaporamas – productions d'élèves – fiches action dont [le modèle](#) est accessible en ligne).

** Attention ! Il n'y a pas d'enregistrement automatique de la saisie : il n'est pas possible de sauvegarder puis de revenir sur les éléments fournis. Vous devez **compléter en une seule fois le formulaire** en vous munissant de toutes les pièces utiles. Il est conseillé de compléter votre acte de candidature une fois votre plan d'action mis en œuvre. La mission EDD saura vous éclairer, n'hésitez pas à la joindre.*

La demande de labellisation E3D de territoires éducatifs

1. Elle se formule sur un niveau spécifique

La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur.

Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats.

Ainsi, le label reconnaît les démarches de développement durable qui mobilisent des équipes d'écoles ou d'établissements d'un territoire éducatif et qui facilitent la continuité et la progression pédagogiques. Ce travail en réseau contribue également à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD. Il s'inscrit enfin dans une stratégie de rayonnement et d'attractivité d'un territoire, favorisant de nouvelles synergies avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Chaque degré d'avancement de cette démarche, qui peut aller de la coordination à l'intégration, renvoie à un des trois niveaux de labellisation identifiés.

Niveau 1 : territoire engagé

- Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.
- Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les chefs d'établissements et leur comité d'EDD.
- La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.
- Les collectivités territoriales concernées sont engagées.
- Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D.

Niveau 2 : territoire apprenant

- Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée.
- Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.
- La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement et les éco-délégués des différents établissements travaillent ensemble.
- Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.
- Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.
- Au moins la moitié des structures scolaires est labellisée E3D sur le territoire.

Niveau 3 : territoire durable

- Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.
- Les éco-délégués y sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.
- Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée.
- Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.
- Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte.
- Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux.

2. Elle s'enregistre sur un formulaire accessible par ce [lien](#), accompagné d'un dossier comprenant :
- l'engagement officiel des différents établissements du réseau dans un processus de développement durable (extraits des différents projets d'établissement, ou des procès-verbaux des conseils d'école ou d'administration, mentionnant l'existence du projet) ;
 - des justificatifs des actions communes entreprises, permettant d'apprécier le niveau sollicité (comptes rendus du comité de pilotage du territoire, d'évènements – bilans de formation – conventions - articles de presse - diaporamas – productions d'élèves – fiches action dont [le modèle](#) est accessible en ligne).

Pour chaque demande de labellisation, individuelle ou territoriale :

Il est demandé d'établir des documents de synthèse, aisément identifiables, pour en faciliter l'exploitation. Un unique document, récapitulant l'ensemble des actions, par ordre chronologique, serait particulièrement apprécié ; un padlet est une possibilité parmi d'autres.

L'ensemble des pièces est à transmettre, sous forme numérique, à la chargée de mission EDD de votre département, aux adresses électroniques : edd19@ac-limoges.fr ou edd23@ac-limoges.fr ou edd@ac-limoges.fr avant le **15 avril 2022, date de clôture de l'appel à candidatures**. Les écoles informeront l'IEN de circonscription.

L'étude des demandes de labellisation

Elle est réalisée par un **comité académique de labellisation** multipartite, présidé par madame la Rectrice. Ce comité se réunira au 3^e trimestre, pour émettre un avis détaillé sur chaque demande individuelle ou collective.

Ces avis peuvent être pour les **niveaux** :

- **1** : favorable - défavorable ;
- **2** : favorable - défavorable - attribution ou confirmation du niveau 1 de labellisation ;
- **3** : favorable - défavorable - attribution ou confirmation du niveau 1 ou 2.

À l'issue de l'examen des candidatures, le comité s'engage à :

- rédiger une note d'observation sur le travail réalisé ;
- justifier son choix d'accorder ou non une labellisation ;
- conseiller les équipes ;
- communiquer sur le travail et la reconnaissance des établissements labellisés.

Les établissements labellisés le sont pour une durée de 3 ans. Toutefois, ils peuvent, au cours de ces trois ans, postuler pour un niveau supérieur à celui accordé.

Ceux dont la labellisation date de plus de 3 ans (label 2018) sont invités à déposer un nouveau dossier de candidature, pour renouveler leur labellisation, au niveau de leur choix.

Ceux qui auraient reçu un avis défavorable, sont encouragés à présenter un nouveau dossier en s'appuyant sur les conseils transmis.